



**PREFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R32-2021-391

PUBLIÉ LE 20 OCTOBRE 2021

# Sommaire

## **Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /**

R32-2021-10-18-00001 - Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-114 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de PREMONTRE (Aisne)  
(3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2021-10-18-00001

Arrêté DOS-SDES-GRHH-2021-114 modifiant la  
composition nominative du conseil de  
surveillance de l'établissement public de santé  
mentale départemental de l'Aisne de  
PREMONTRE (Aisne)

**ARRETE DOS-SDES-GRHH-2021-114**  
**MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE MENTALE DEPARTEMENTAL DE L' AISNE**  
**DE PREMONTRE (AISNE)**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE**  
**CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L.6143-5, L.6143-6, et R.6143-1 à R.6143-4 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît VALLET) ;

Vu l'arrêté DOS-SDES-GRHH-2020-49 du 02 novembre 2020 modifiant la composition nominative du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré (Aisne) ;

Vu la décision en date du 27 septembre 2021 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les désignations des représentants du personnel ;

Vu les désignations par Monsieur le Préfet de l'Aisne concernant les catégories de personnalités qualifiées relevant de sa compétence ;

Vu les désignations par les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale, chacun en ce qui les concerne, de leurs représentants et notamment celle du conseil départemental de l'Aisne ;

Vu les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 ;

Vu l'extrait des délibérations du conseil départemental de l'Aisne du 22 juillet 2021 concernant la représentation départementale dans les organismes extérieurs ;

Considérant la désignation de Madame Carole DERUY en qualité de représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne et de Madame Sarah BATONNET en qualité de représentante du conseil départemental de l'Aisne, au sein du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré ;

## ARRETE

### **Article 1er :**

A la date du présent arrêté, la composition du conseil de surveillance de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré est celle fixée en annexe 1.

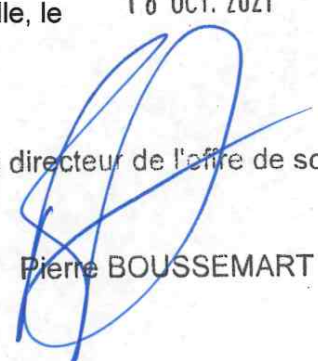
### **Article 2 :**

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

### **Article 3 :**

Le Directeur de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Hauts-de-France et le Directeur de l'établissement public de santé mentale départemental de l'Aisne de Prémontré sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 18 OCT. 2021

  
Le directeur de l'offre de soins

Pierre BOUSSEMART

**COMPOSITION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

**Sont membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :**

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales

- Monsieur Christian LEVEQUE, représentant du maire de la commune siège de l'établissement ;
- Madame Annie TUJEK et Monsieur Vincent MORLET, représentants de la communauté de communes Picardie des Châteaux ;
- Madame Carole DERUY, représentante du Président du conseil départemental de l'Aisne ;
- Madame Sarah BATONNET, représentante du conseil départemental de l'Aisne ;

2° en qualité de représentants du personnel

- Madame le Docteur Salima KEZZAR et Monsieur le Docteur Victor JADAAN, représentants de la commission médicale d'établissement ;
- Madame Catherine SAUVAGE, représentante de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques ;
- Monsieur Eric MULLER et Monsieur Olivier FENIOUX, représentants désignés par les organisations syndicales.

3° en qualité de personnalités qualifiées

- Deux personnalités qualifiées en attente de désignation par le Directeur général de l'Agence régionale de santé ;
- Madame Marinette DRET, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de l'Aisne ;
- Monsieur Maurice COUTANT (Association La Croix d'Or) et Monsieur Frédéric BORTOLI (union départementale des associations familiales (UDAF) de l'Aisne), en qualité de représentants des usagers désignés par le Préfet de l'Aisne.